



Title of Project:

**Programme de collecte des armes pour le développement
et de réinsertion communautaire des ex-combattants-Phase 2**
**Program on Small Arms Collection for Development and Reintegration
of Ex-combatants in the Republic of Congo-Phase 2**

On a enregistré au cours de la période 1993 – 1999, une série de conflits successifs qui ont mis à mal la stabilité politique de la République du Congo (RC), perturbé l'économie du pays et fragilisé la cohésion sociale ainsi que la paix pour le peuple congolais. Ces trois guerres successives ont couvert une période de sept ans qui ont également donné lieu en 2002, à des affrontements localisés dans la région du Pool. Ces guerres ont engendré de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que les destructions massives des infrastructures, équipements et autres moyens de production ont accentué le niveau de vulnérabilité des populations les plus démunies. De même, ces conflits ont largement favorisés la prolifération des armes légères et de petits calibres (ALPC). Ces armes ont effectivement fait l'objet d'une distribution quasi délibérée au sein des différents groupes de belligérants et des milices civiles, ou ont été pillées dans certaines installations militaires. De plus, l'instabilité observée dans certains pays voisins, notamment la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo, a provoqué un flux supplémentaire d'armes. La prolifération des armes ne s'est pas limitée aux seuls combattants. En effet, on les a également retrouvés aux mains de nombreux civils comme l'a confirmé l'étude réalisée en 2005 à la demande du PNUD par une équipe d'experts indépendants de l'ONG «Small Arms Survey ». Cette étude indique par ailleurs, qu'environ 34.000 armes légères de divers calibres non contrôlées étaient en circulation au Congo depuis la survenue des conflits.

Dans les régions en conflit ou post-conflit, la prolifération des armes légères et de petits calibres constituent souvent une entrave pour le rétablissement de la paix et un obstacle au développement durable. La présence de ces armes a des conséquences de plusieurs ordres, notamment : i) l'augmentation de la criminalité et de la violence arbitraire ; ii) la militarisation de la société favorisant le recours à la violence pour régler les conflits ; iii) l'augmentation du taux de mortalité lié aux armes et à la violence armée ayant pour cible à la fois les personnes et les biens ; la réduction à l'accès de l'aide humanitaire et au développement du fait de la prévalence de l'insécurité ; iv) la fragilisation de la cohésion sociale et la désintégration des liens traditionnels et des collectivités ; v) l'alimentation de l'instabilité régionale ; vi) le braconnage et la destruction de l'environnement.

Les efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement dans une perspective de consolidation de la paix, de retour de la confiance, de sécurisation des personnes et des biens, permettant l'amorce d'une relance économique post-conflit, ont donné lieu à la mise en œuvre de projets et programmes pour assurer notamment, la collecte des armes et favoriser la réinsertion socio-économique des ex-combattants et de différents groupes vulnérables victimes des conflits armés. C'est dans ce contexte que le PNUD a été chargé de la mise en œuvre du Projet pilote de Collecte des Armes pour le Développement (PCAD), en soutien aux actions initiées par le Gouvernement, dans le cadre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex combattants (PNDDR).

Le présent projet s'inscrit dans cette dynamique et vise à contribuer au renforcement du processus de paix, à la stabilité politique, à la réconciliation nationale, à la reconstruction sociale et économique du pays, à la sécurité nationale et partant de la sous région. Pour réaliser ces objectifs et consolider le processus de désarmement (collecte d'armes) initié dans sa phase pilote à Brazzaville et dans le Département voisin du Pool, la poursuite des actions engagées s'avère nécessaire ainsi que l'extension des opérations de collecte et des appuis à la réinsertion dans les autres départements couverts par le PNDDR, notamment dans la Bouenza, la Cuvette et la Cuvette ouest, la Lékoumou, le Niari et les Plateaux.

SIGNATURE PAGE

Country: République du Congo

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s):

Réhabilitation socio-économique pour le relèvement des communautés et amélioration de l'accès aux services sociaux de base assuré pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et droits des populations cibles à la sécurité et à une vie décente respectés et promus.

(Link to UNDAF outcome., If no UNDAF, leave blank)

Expected Outcome(s)/Indicator (s):

Collecter et détruire les armes légères de petit calibre détenues de manière illégale

(Those that are linked to the project, are extracted from the CP and are linked to the SRF/MYFF goal and service line)

Expected Output(s)/Indicator(s):

Les armes détenues illégalement dans les départements concernés (Brazzaville, Pool, Bouénza, Lékoumou, les Cuvettes, Niari et les Plateaux) sont collectées et les communautés ont développé des initiatives locales de développement intégré favorisant l'accès aux services sociaux afin d'améliorer et de renforcer leurs conditions d'existence.

(Those that are linked to the project, are extracted from the CP and are linked to the SRF/MYFF goal and service line)

Implementing partners:

Ministère du Plan, Ministère de la Défense, Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex-combattants, Ministère à la Présidence, chargé de la Coopération de l'Action Humanitaire et de la Solidarité.

(Designated institution)

Other Partners:

UNDP/BCPR, Japon, Norvège¹

(formerly implementing agencies)

Programme Period: 2007 - 2009
Programme Component: Prévention des Crises et Relèvement
Project Title: Program on Small Arms Collection for Development and Reintegration of Ex-combatants in the Republic of Congo.
Project Code: _____
Project Duration: 18 – 24 months

| | |
|---|-----------------------|
| Total budget: | 2 200 099 US\$ |
| Allocated resources: | |
| • Government | (in-kind) |
| Regular UNDP: | 106 575 US\$ |
| • Other:(including in-kind contributions) | |
| Donor Japon | 2 093 524 US\$ |

Agreed by **(Government)**: _____

Agreed by **(Implementing partner)**: _____

Agreed by **(UNDP)**: _____

¹

Le financement de la Norvège est en cours de négociation à travers le Bureau de Prévention des Crises et du Relèvement (BCPR).

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. Le problème du développement

Au cours des dix dernières années, la République du Congo a connu plusieurs crises socio-politiques majeures. Celles-ci ont entraîné des conflits armés dont les conséquences ont perturbé de façon significative la paix et la sécurité des populations ainsi que la vie économique du pays. Les nombreuses pertes en vies humaines ainsi que les destructions massives des infrastructures, équipements et autres moyens de production ont accentué le niveau de vulnérabilité des populations les plus démunies.

Ces guerres ont engendré de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que les destructions massives des infrastructures, équipements et autres moyens de production. Elles ont accentué le niveau de vulnérabilité des populations les plus démunies. De même, ces conflits ont largement favorisé la prolifération subséquente des armes légères et de petits calibres (ALPC). Ces armes ont effectivement fait l'objet d'une distribution quasi délibérée au sein des différents groupes de belligérants et des milices civiles, ou ont été pillées dans certaines installations militaires. De plus, l'instabilité observée dans certains pays voisins, notamment la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo, a provoqué un flux supplémentaire d'armes. La prolifération des armes ne s'est pas limitée aux seuls combattants. En effet, on les a également retrouvés aux mains de nombreux civils comme l'a confirmé l'étude réalisée en 2005 à la demande du PNUD par une équipe d'experts indépendants de l'ONG «Small Arms Survey ». Cette étude indique par ailleurs, qu'environ, 34.000 armes légères de divers calibres non contrôlées étaient en circulation au Congo depuis la survenue des conflits.

Dans les régions en conflits ou post-conflits la prolifération des armes légères et de petits calibres constitue souvent une entrave pour le rétablissement de la paix et un obstacle au développement durable. La présence de ces armes a des conséquences de plusieurs ordres, notamment : i) l'augmentation de la criminalité et de la violence ; ii) la militarisation de la société favorisant le recours à la violence pour régler les conflits ; iii) l'augmentation du taux de mortalité lié aux armes et à la violence armée ayant pour cible à la fois les personnes et les biens ; la réduction à l'accès de l'aide humanitaire et au développement du fait de la prévalence de l'insécurité ; iv) la fragilisation de la cohésion sociale et la désintégration des liens traditionnels et des collectivités ; v) l'alimentation de l'instabilité régionale ; vi) le braconnage et la destruction de l'environnement.

Les efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement dans une perspective de consolidation de la paix, de retour de la confiance, de sécurisation des personnes et des biens, permettant l'amorçage d'une relance économique post-conflit, ont donné lieu à la mise en œuvre de projets et programmes pour assurer notamment, la collecte des armes et favoriser la réinsertion socio-économique des ex-combattants et de différents groupes vulnérables victimes des conflits armés. C'est dans ce contexte que le PNUD a été chargé de la mise en œuvre du Projet pilote de Collecte des Armes pour le Développement (PCAD), en soutien aux actions initiées par le Gouvernement, dans le cadre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex combattants (PNDDR).

Le présent projet s'inscrit aussi dans cette dynamique et vise à contribuer au renforcement du processus de paix, à la stabilité politique, à la réconciliation nationale, à la reconstruction sociale et économique du pays, à la sécurité nationale et partant, de la sous région. Pour réaliser ces objectifs et consolider le processus de désarmement (collecte d'armes) initié dans sa phase pilote à Brazzaville et dans le Département voisin du Pool, la poursuite des actions engagées s'avère nécessaire ainsi que l'extension des opérations de collecte et des appuis à la réinsertion dans les autres départements couverts par le PNDDR, notamment dans la Bouéza, la Cuvette et la Cuvette ouest, la Lékoumou, le Niari et les Plateaux.

Le présent projet s'inscrit dans une dynamique de consolidation des acquis des différents projets et programmes initiés par le Gouvernement avec l'appui de divers partenaires au développement impliqués dans la relance des activités socio-économiques au profit des populations affectées par les différents conflits. Cette relance des activités socio-économiques dans les départements affectés par ces conflits successifs procède d'une dynamique de mobilisation sociale à base communautaire pour susciter l'implication et la pleine participation des populations concernées. Cette démarche coïncide bien avec le

DSRP dont le processus de finalisation engagé récemment privilégie une approche inclusive et participative en vue d'assurer une prise en compte effective des préoccupations des populations concernées.

Un préalable à l'édification de la paix et au développement durable en République du Congo (RC) est le renforcement de la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la reprise socio-économique et le développement des communautés affectées par la guerre. Ainsi, l'accent sera mis sur :

- i) La réduction de l'insécurité induite par les armes en encourageant la remise volontaire des armes par leurs détenteurs par des incitations socio-économiques.
- ii) La promotion d'activités économiques et de développement constituant des alternatives aux moyens d'existence basés sur l'utilisation de la violence.
- iii) Le renforcement des capacités du gouvernement de la République du Congo, principalement des forces armées, de la gendarmerie de la police et du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), pour gérer les questions d'insécurité dues à la prolifération illicite des armes individuelles détenues illégalement.
- iv) La reconstitution progressive du capital de production économique dans les districts des différents départements identifiés et le renforcement des capacités des centres locaux d'accueil et de formation afin de consolider le dispositif de réinsertion économique et sociale des ex-combattants, des jeunes filles-mères, épouses ou compagnes des ex-combattants.
- v) La promotion de mécanismes endogènes de pérennisation à travers la responsabilisation communautaire et le contrôle social participatif.

1.2. Le processus de développement

Les différentes actions entreprises par le Gouvernement avec le concours des agences du Système des Nations unies dans le département du Pool ont permis d'observer des avancées notables dans le processus de rétablissement de la paix et de la sécurité. De même, les résultats enregistrés dans la conduite des projets de collecte des armes à Brazzaville et dans le Pool ainsi que des programmes de soutien humanitaire en réponse aux urgences identifiées, ont également donné l'occasion d'engager progressivement des initiatives de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de relance du développement économique et social dans lesdits départements.

C'est dans cette dynamique émergente que s'inscrit le présent projet qui vise avant tout à consolider les acquis des initiatives antérieures menées en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité et du relèvement des communautés affectées. Dans ce sens, il est envisagé de promouvoir toute initiative facilitant le processus de collecte des armes et le soutien au dispositif de réinsertion socio-économique des groupes vulnérables ayant souvent perdu pour la majorité des repères sociaux, moraux, et spirituels de référence pour assumer en toute dignité leurs responsabilités citoyennes d'acteurs sociaux.

Le projet est conçu en conséquence autour de trois composantes principales qui visent respectivement :

- i) La collecte des armes pour contribuer à la réduction de l'insécurité induite en favorisant la remise volontaire des armes.
- ii) La promotion d'activités économiques et de développement constituant des alternatives aux moyens d'existence basés sur la violence.
- iii) Le renforcement des capacités du Gouvernement de la République du Congo, principalement des forces armées, gendarmerie, de la police et du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), pour gérer les questions d'insécurité dues à la prolifération illicite des armes individuelles détenues illégalement.

La redynamisation des communautés constituera une réponse à la nécessité de consolider la paix et la sécurité en offrant aux populations des alternatives concrètes d'épanouissement social et économique viable.

1.3. Assistance antérieure et en cours du PNUD

Le PNUD en collaboration avec l'OIM a exécuté à partir de juillet 2000, un projet de réinsertion des ex-miliciens et de ramassage des armes légères. Environ 11.000 armes et munitions ont été collectées et détruites et 8.000 ex-miliciens ont bénéficié d'une assistance pour leur réinsertion socio-économique. Ces actions ont été menées avec un budget de 4.037.000 de dollars provenant de plusieurs donateurs notamment, la Suède avec une contribution de 955.000 \$, l'Union Européenne à hauteur de 750.000 \$, la Norvège 600.000 \$ et le Congo à concurrence de 400.000 \$ et l'apport du PNUD de 1.322.000 \$. Le projet conjoint PNUD/OIM, visait à assister les ex-miliciens pour restaurer la paix et reconstruire les communautés par la création de nouvelles opportunités économiques à travers une stratégie combinant le ramassage des armes et un soutien à la réinsertion. La mise en place de nouveaux moyens d'existence, économiquement et socialement durables, a encouragé les ex-miliciens à remettre leurs armes au profit de leurs communautés.

A la suite de ce projet du PNUD/OIM en RC, a été initié en décembre 2002 des études préparatoires pour la mise en œuvre d'un projet au profit des ex-combattants de la RDC résidants en RC. Ce projet met l'accent sur le ramassage et la destruction volontaires des armes, le rapatriement et la réinsertion en RDC des ex-combattants via des micro-projets générateurs de revenus.

Il convient par ailleurs, d'indiquer que, les agences du système des Nations Unies ont engagé depuis le début de la crise, un ensemble d'interventions qui ont ciblé pour la plupart des réponses aux besoins pressants des populations au sortir de la crise.

Il importe de souligner que plusieurs projets ont permis de jeter les bases d'un processus de reconstruction dynamique des infrastructures détruites pendant les conflits armés et d'amorcer la relance d'activités de production agricole gage de la reprise économique dans l'ensemble des régions sérieusement affectées par les conflits armés successifs. Ainsi, les acquis des projets tels que le projet d'urgence, de relance et d'appui aux communautés (PURAC) ; projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) ; projet de réinsertion économique et sociale des Jeunes à risque (PRESJAR) bénéficiant des concours financiers du Japon à concurrence de 1.019.057 \$ et de la Suède à hauteur de 575.540 \$; projet de collecte des armes pour le développement (PCAD) soutenu par un appui financier de 2.000.000 d'Euros de la part de l'Union Européenne et du Bureau de prévention des crises et du relèvement (BCPR) avec une contribution de 390.000 \$ sont à consolider dans une démarche systémique de recherche de synergies opérationnelles.

Les actions menées parfois à titre pilote ont donné lieu à des résultats encourageants que la mise en œuvre du présent projet viendra conforter. Le champ des interventions à mener ne saurait être restreint aux seules actions de collecte des armes, de réhabilitation des infrastructures routières et autres équipements socio-éducatifs et sanitaires, objet pour la plupart, des opérations réalisées à ce jour dans le département, il couvrira aussi la nécessité de prendre en compte, l'intégration des jeunes filles-mères, épouses et/ou compagnes des ex-combattants.

En effet, tirant avantage des expériences antérieures menées par le PNUD et d'autres agences partenaires notamment l'UNICEF, le PAM, l'OMS et des ONG internationales et locales telles que MSF, CICR, la Croix Rouge, Caritas etc., un accent sera mis sur la nécessité de renforcer les centres locaux de formation et d'accueil des jeunes déscolarisés et autres ex-combattants. Dans ce cadre, le rétablissement de la confiance au sein de plusieurs groupes d'ex-combattants Ninja et la reconstitution progressive du capital confiance entre ces groupes sensibles avec les autorités et les populations, réalisé grâce à la stratégie de mobilisation sociale déployée par le volet communautaire du PCAD et le PRESJAR sont à consolider en élargissant les capacités d'appui à ces groupes cibles.

En outre, un plaidoyer sera engagé à travers des visites de terrain et des missions de supervision impliquant des partenaires au développement ayant déjà contribué au financement des interventions réalisées ou en cours de réalisation dans le Pool, département le plus sensible en matière de réinsertion des ex-combattants, afin de les amener à renforcer leurs contributions initiales avec des ressources additionnelles.

2. CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL

2.1. Les Instruments Gouvernementaux

Relevant du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), les objectifs du projet sont en accord avec les responsabilités assignées aux principaux instruments du gouvernement en charge de la sécurité, qui sont présents sur l'ensemble du territoire. Les modalités opérationnelles développées et les leçons apprises au cours de cette opération serviront à renforcer les capacités institutionnelles locales liées au désarmement.

Les objectifs de ce projet se rapportent à la Déclaration de Nairobi sur le Problème de Prolifération des Armes de petit calibre et des Armes légères. Ce mécanisme régional qui constitue la structure de base pour le partage des informations et la coopération accrue sur le traitement des questions relatives aux armes de petit calibre. Bien que le Gouvernement de la République du Congo (RC) ne soit pas encore signataire de cette déclaration, les approches et les modalités de coopération (surtout celles se rapportant aux renforcement des capacités institutionnelles) développées en RC liées aux armes légères pourront servir de modèles pour d'autres pays de la région des Grands Lacs.

Au Congo, la gestion des situations de crise humanitaire relève de la compétence du Ministère à la Présidence chargé de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Solidarité. C'est ce département qui assure à titre principal la coordination de la gestion des situations de crises et les conséquences humanitaires des conflits armés. Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, veille pour sa part à la mise en cohérence des interventions conduites par les partenaires au développement dans le cadre de la coopération entre le Congo et la communauté internationale. De même, le Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants est responsable de la mise en œuvre du PNDDR assurant ainsi une implication soutenue au processus de rétablissement de la paix et de la sécurité en République du Congo.

Outre ces trois entités gouvernementales, d'autres structures nationales présentes au niveau départemental seront dûment impliquées, selon que de besoin, pour assurer le relais opérationnel au niveau des actions menées en faveur des communautés.

En septembre 2003 le Président de la République a signé « La lettre de politique générale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion » venue concrétisée les engagements du Gouvernement pour la mise en œuvre du DDR en vue d'assurer la stabilité, la paix et le développement du Congo. Ce document a fixé le cadre institutionnel de référence à partir duquel le Programme national de désarmement, démobilisation et de réinsertion (PNDDR) devrait être conduit en liaison avec les autres programmes d'intervention d'urgence et de soutien au développement. A cet effet, les activités du projet devront tenir compte de l'expérience de mobilisation sociale menée au profit des communautés à travers le volet communautaire du Projet de collecte des armes pour le développement financé par le BCPR en étroite relation avec les interventions de réinsertion économique et de réintégration sociale conduites par le HCREC. L'envergure nationale du PNDDR saura tirer avantage des initiatives développées au niveau du département du Pool.

3. STRATEGIE DU PNUD

3.1. Le Mandat du PNUD

Mandaté par les Nations Unies pour traiter des conséquences socio-économiques de la prolifération des ALPC, le PNUD soutient le gouvernement et la société civile dans la formulation et la mise en œuvre de programmes de ramassage et de destruction des armes, pour créer un environnement favorable au développement durable. Les domaines d'intervention du PNUD qui sont critiques pour le Congo en matière de réduction de la prolifération illégale d'armes légères sont les suivants :

- a) Ramassage et destruction des ALPC détenues illégalement par les ex-combattants et les civils.
- b) Soutien à une législation nationale de contrôle des ALPC
- c) Gestion et contrôle des ALPC détenues par la force publique.

- d) Sensibilisation de la société civile au problème des ALPC et renforcement de la paix et la sécurité au niveau local.
- e) Appui à la réinsertion socio-économique des ex-combattants et groupes vulnérables associés aux ex-combattants, notamment les jeunes et les femmes.

Bénéficiant de l'assistance financière conjointe de l'Union Européenne, à concurrence de 2 millions d'EURO et du Bureau de Prévention des Crises et du Relèvement (BCPR) à hauteur de 390.000 USD, la phase 1 du PCAD a été exécutée par le PNUD et intégrée dans la composante Désarmement du PNDDR, mis en œuvre et pilotée dans son ensemble par le Haut Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants (HCREC).

L'accession au financement complémentaire permettra au projet d'étendre ses interventions dans le temps et dans l'espace et bénéficier ainsi pleinement des synergies dues à la mise en œuvre effective du PNDDR :

- Guichet unique pour les apporteurs d'armes et les ex-combattants candidats à la réinsertion.
- Economies dues à l'usage conjoint par les équipes du PCAD des 7 antennes départementales du PNDDR et de certains moyens logistiques (Véhicules, ordinateurs, communications satellites...)
- Complémentarité entre les projets de réinsertion/réintégration en cours avec notamment les contributions du Japon et de la Suède à travers le Projet Jeunes à risques et des initiatives similaires menées par le PNDDR de même que le type de contreparties remises par le PCAD.
- Synergies entre les opérations de destruction des ALPC et les opérations de promotion de la paix mises en œuvre dans le cadre de la composante prévention des conflits du PNDDR.

Plusieurs donateurs (notamment, les Pays-Bas, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Canada...) et partenaires au développement impliqués dans le processus du Programme Multi-pays de Démobilisation et de Réintégration MDRP ont apporté, à travers la Banque mondiale un support financier à concurrence de 17 millions de \$ pour réaliser sur une période de trois (3) ans les activités identifiées dans le cadre du PNDDR.

4) Objectifs, bénéficiaires et zone d'intervention du projet

4.1) Objectif de Développement : Améliorer la sécurité des congolais et permettre la réinsertion économique et la réintégration sociale des ex-combattants et groupes vulnérables pour garantir un développement durable en République du Congo.

4.2) Objectif Spécifique

L'objectif du projet est de collecter et de détruire les armes légères de petit calibre détenues de manière illégale

4.3) Résultats

Les principaux résultats visés par le projet sont les suivants :

- 1) Collecter et détruire environ :
 - ✓ 3000 armes;
 - ✓ 3000 explosifs;
 - ✓ 60.000 munitions gros calibre;
 - ✓ 1.000.000 cartouches
- 2) Promouvoir des activités économiques de développement et d'amélioration du bien être des populations par la distribution d'outils, d'équipements et de matériaux de construction:
 - ✓ Financer environ 80 projets;
 - ✓ Organiser des ateliers sur l'encadrement des initiatives locales de promotion socio-économique
- 3) Renforcer les capacités du gouvernement de la République du Congo dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC

- ✓ Réhabiliter et équiper; 6 armureries
- ✓ Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des armureries et le contrôle des ALPC organisés dans les zones militaires de défense;
- ✓ Organiser un séminaire avec le parlement sur la mise à jour et l'application de la législation en matière de politique nationale de contrôle et de gestion des ALPC.

4.4) Bénéficiaires cibles

Le projet vise à appuyer :

- a) Le Gouvernement de la République du Congo dans ses efforts pour consolider la paix, maintenir la stabilité politique et initier la relance économique du pays. Le projet est complémentaire des initiatives du gouvernement dans ce domaine.
- b) Les communautés directement affectées par les effets négatifs de la présence des armes détenues illégalement ; en rétablissant un environnement sécurisé au moment où elles essayent de rétablir des infrastructures et des moyens de subsistance durable.
- c) Les détenteurs illégaux d'armes lorsqu'ils choisissent d'abandonner les armes et optent pour un retour effectif au sein de leur communauté en tant que membres productifs de la société congolaise.

4.5) Zones d'intervention du projet

La phase pilote du projet ayant eu lieu à Brazzaville et dans le Pool, l'objectif de cette requête de financement complémentaire est d'étendre l'action du PCAD à sept (7) départements sur les onze (11) que compte le territoire du Congo (Brazzaville, Pool, Niari, Bouénza, Plateaux, Lékoumou, Cuvette) et de permettre ainsi, un accès équilibré au projet pour l'ensemble de la population congolaise.

4.6) Durée de l'intervention

La phase pilote du projet a démarré en décembre 2005 et s'est achevée en juin 2007. Le financement demandé permettra d'élargir l'aire d'intervention des opérations de collecte et de soutien pour la réinsertion, consolider les acquis et poursuivre l'ensemble des opérations sur une période de 18 à 24 mois.

5) Budget estimatif

Le budget est évalué à un montant total de **2 200 099 USD** pour la collecte et la destruction sur une période de 18 à 24 mois d'activités.

Les contributions des partenaires s'établissent à concurrence respectivement de 2 093 524 USD pour le Japon et 106 575 USD pour les ressources propres du PNUD. Les frais d'exécution sont estimés à 7% du budget global du projet soit équivalent **154 006,93 USD**.

Les détails du budget sont reportés dans l'annexe budgétaire.

6.) Gestion du Projet

PNUD : Les activités du projet détaillées dans le cadre des résultats seront exécutées par le PNUD (exécution Directe). Ce dernier devra rendre compte aux bailleurs de fonds et au Gouvernement du Congo. La durée du projet couvre une période de 18 mois qui pourrait être étendu à 24 mois en fonction de la gestion des risques identifiés. Une Unité de Gestion du Projet (UGP), dirigée par un chef de projet, sera mise en place par le PNUD pour assurer la gestion quotidienne, la coordination et l'exécution du projet. Les entités gouvernementales assurant la tutelle administrative, politique et technique du projet seront associés comme il convient à ce processus. Le PNUD, à travers son UGP, sera responsable de la gestion des ressources financières et matérielles allouées au projet, conformément aux statuts et règlements financiers et administratifs du PNUD.

Le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le rétablissement post-conflit (BCPR) fournira l'assistance supplémentaire requise à travers son programme régional de réduction d'armes individuelles basé à Genève et Nairobi, par la contribution en spécialistes en matière de désarmement, de ramassage d'armes individuelles, de stockage et d'éléments de destruction.

Le projet sera développé en synergie avec d'autres projets du PNUD et avec les autres agences des Nations Unies.

Suivi et évaluation. Le projet sera suivi par le comité de pilotage sur la base des rapports préparés par l'agence d'exécution. Le comité de pilotage dont la présidence sera assurée par le Haut Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants « HCREC », aura lieu tous les 6 (six) mois. Cette périodicité a pour objectif d'apprécier le travail accompli en apportant si nécessaire les corrections et recommandations nécessaires pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés. Les rapports seront élaborés sur la base des résultats. A la fin du projet, une évaluation finale sera effectuée et ses résultats serviront au PNUD et au HCREC pour réajuster, le cas échéant, les objectifs du PNDDR.

Le comité de pilotage sera mis en place et composé comme suit : les représentants du Ministère à la Présidence chargé de la Défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre ainsi que du Ministère de la Sécurité et de l'Ordre Public et du Ministère à la Présidence, chargé de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, du HCREC, et du PNUD. Les donateurs seront invités à prendre part à ces réunions du comité de pilotage.

Le Comité de pilotage pourra, s'il le juge nécessaire dépêcher des missions sur le terrain. Les missions pourront se faire de manière conjointe dans le respect des processus du suivi évaluation du PNUD

7. Risques

Il existe un nombre de risques inhérents à l'exécution du projet qui résultent de l'environnement politique en République du Congo et qui s'articulent autour des thèmes de l'insécurité et du maintien de la paix. Ceux-ci doivent être contrôlés avant et pendant l'exécution du projet ; et la stratégie et les activités du projet révisées en cas de besoin.

Sécurité dans les régions d'action du projet. Le contrôle permanent de la situation sécuritaire ainsi que les stratégies planifiées de secours s'avèreront nécessaires vu que la reprise des hostilités entre les belligérants ne peut pas être exclue d'avance. L'instabilité politique et l'insécurité découlant de la reprise des hostilités, mise à part la possibilité de rendre la situation difficile, pourraient aussi entraver l'accès aux régions ciblées pour l'exécution du projet, réduisant ainsi sa portée. À cet effet, deux aspects principaux doivent être pris en considération, à savoir : a) bénéficier d'une flexibilité importante de planification qui soit capable de s'adapter aux diverse éventualités ; b) assurer un contact direct et permanent avec les groupes cibles, l'homologue national et les bailleurs, avec pour objectif d'anticiper les situations à risques et d'échanger des solutions. Cette coordination devra être initiée dès le début du projet.

Implication de la contrepartie nationale : Le Gouvernement, à travers les Ministères de la Défense nationale ainsi que du Ministère de la Sécurité et de la Police et du Ministère à la Présidence, chargé de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Solidarité et le HCREC, mettra à la disposition du projet des locaux adéquats et fonctionnels pour héberger l'UGP. Ces locaux devront présenter toutes les caractéristiques requises pour permettre le bon fonctionnement du travail de l'UGP.

Risques liés à l'acquisition du matériel de contre partie : Compte tenu des problèmes de fourniture de matériel constaté auprès des fournisseurs locaux, il serait utile d'adopter des mesures préventives pour réduire les délais afin de satisfaire les bénéficiaires.

8.) Contexte Juridique

Le présent document de projet constituera l'instrument tel que stipulé à l'article 1^{er} des accords d'assistance de base standard (SBAA), signés entre le PNUD et le gouvernement de la République du Congo le 23

octobre 1976. Les révisions suivantes seront faites après approbation du Gouvernement (représenté par le Département Ministériel désigné), du PNUD (Représentant Résident) et en accord avec le bailleur de fonds dans les cas suivants :

- a) Nécessité de Révision du budget du projet (révision budgétaire);
- b) Nécessité de révision des objectifs ou autres aspects de la mise en œuvre du projet (révision substantive)

9.) La mise en œuvre :

Composé de deux volets à savoir : le volet « collecte des armes et munitions » qui permet les remises volontairement par leurs détenteurs moyennant une contre partie, et le volet communautaire qui permet de créer les conditions d'une réinsertion durable par l'acquisition de matériels et un accompagnement permettant de garantir la viabilité de l'action ou du projet choisi par l'ex combattant.

La cession des armes et munitions par leurs détenteurs se fait sur une base volontaire. Elle peut être anonyme et permet de bénéficier, proportionnellement à la quantité d'armes et munitions fonctionnelles remises aux équipes du projet PCAD, de biens d'équipement, de matériaux de construction ou d'outils professionnels. La cession peut se faire de manière individuelle, groupée ou communautaire. Le choix de la contrepartie se fait sur la base d'une liste standard de 60 articles prédéfinis. Si le(s) remettant(s) a (ont) un projet de création d'activité viable ou s'il s'agit d'une communauté ayant collecté par elle-même les armes que ses membres détenaient, la contrepartie est constituée au cas par cas, et selon les besoins exprimés par les remettants à hauteur d'un budget proportionnel à la quantité d'armes et munitions collectées et remises. La valeur de la contrepartie remise en échange des armes et munitions collectées est calculée selon la grille suivante. La valeur d'un point est d'environ 300 FCFA soit à peu près 60 cents :

| | Armes et munitions | Valeur en Point |
|-------------------------------|--|------------------------|
| Armes | 1 lance roquette, mitrailleuse... | 400 |
| | 1 fusil d'assaut (PMAK, SKS, UZIS...) | 200 |
| | 1 Arme de poing | 100 |
| Munitions et explosifs | 1 engin explosif (Grenade, roquette, TNT...) | 50 |
| | 1 munition gros calibres | 10 |
| | 1 cartouche ou 1 système de mise à feu | 0,10 |

Remarque:

Pour les armes et munitions hors d'usage, le nombre de point est divisé par 3. Les cartouches et les roquettes ne sont pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'au moins une arme de lancement correspondant au type de munition (Fusil, lance roquette...).

Catalogue des produits de contre partie

Cette liste est fournie à titre indicatif, et sujette à des modifications en fonction de la demande exprimée sur le terrain.

| Type | Désignation articles |
|----------------------------------|--|
| Kit de contrepartie | Lampe Luciole |
| | Table plastique (ronde & carrée) |
| | Chaise plastique |
| | Groupe électrogène 0,950kva Essence |
| | Groupe électrogène 6kva Diesel |
| | Groupe de soudage, régime intensif 145Amp. Normal 180 Amp 4kw-230v |
| | Moulin à foufou 4cv thermique |
| | Moulin à foufou électrique 5cv |
| | Presse à brique |
| | Tôles de 3.5kg |
| | Tôles de 4kg |
| | Tronçonneuse 0.70 |
| | Nettoyeur haute pression triphasé |
| | Débroussailleuse manuel/essence et huile |
| Kit de reinsertion communautaire | Kit semences exotiques |
| | Tomates en sachet de 5g |
| | Choux en sachet de 5g |
| | Concombres en sachet de 5g |
| | Gombos en sachet de 5g |
| | Poivrons en sachet de 5g |
| | Carottes en sachet de 5g |
| | Piments en sachet de 5g |
| | Aubergines violettes en sachet de 5g |
| | Oignons en sachet de 5g |
| | Machettes en acier inoxydable à bout carré |
| | Arrosoirs en plastique +/-12 litres |
| | Bottes en caoutchouc taille 41 - 43 |
| | Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche |
| | Pulvérisateur a dos de 12 litres |
| | Brouette |
| | Houes en acier inoxydable sans manche |
| | Kit semences vivrières locales |
| | Arachides (coques) en sac de 20kg |
| | Maïs en sacs de 10kg |
| | Soja en sac de 10kg |
| | Machettes en acier inoxydable à bout carré |
| | Bottes en caoutchouc taille 41 - 43 |
| | Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche |
| | Brouette |
| | Houes en acier inoxydable sans manche |
| | Kit semences maraîchères locales |
| | Baselle en kilo |
| | Oseille en kilo |
| | Amarante en kilo |

| |
|---|
| Morelle noire en kilo |
| Aubergine locale en kilo |
| Machettes en acier inoxydable à bout carré |
| Arrosoirs en plastique +/-12 litres |
| Bottes en caoutchouc taille 41 - 43 |
| Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche |
| Pulvérisateur a dos de 12 litres |
| Brouette |
| Houes en acier inoxydable sans manche |
| Kit de menuisier |
| Lime à bois |
| Scie à bois manuelle métallique |
| Rabot manuel |
| Equerre |
| Etau |
| Sert joint |
| Marteau arrache clou |
| Tenaille |
| Ciseau de menuiserie |
| Kit d'éleveur |
| Grillage grosse maille de 2m x 25m en métal inoxydable |
| Grillage de poulailler de 35m |
| Brouette |
| Fourche en acier inoxydable avec manche |
| Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche |
| Machettes en acier inoxydable à bout carré |
| Râteau a 12-14 dents en acier inoxydable sans manche |
| Kit de maçon |
| Niveau de maçonnerie 70cm |
| Truelle de 18cm en métal inoxydable avec manche en bois |
| Corde nylon de 100m |
| Décamètre de 50m |
| Brouette |
| Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche |
| Pioche en acier inoxydable sans manche |
| Kit de couturier |
| Machine à coudre a pédale sur table |
| Mettre ruban |
| Ciseau |
| Règle graduée de 1m |
| Kit de piscicole |
| Tuyau PVC diam 110 de 6m de long |
| Tuyau PVC diam 120 de 6m de long |
| Machettes en acier inoxydable à bout carré |
| Bottes en caoutchouc taille 41 - 43 |
| Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche |
| Râteau a 12-14 dents en acier inoxydable sans manche |
| Brouette |
| Houes en acier inoxydab |

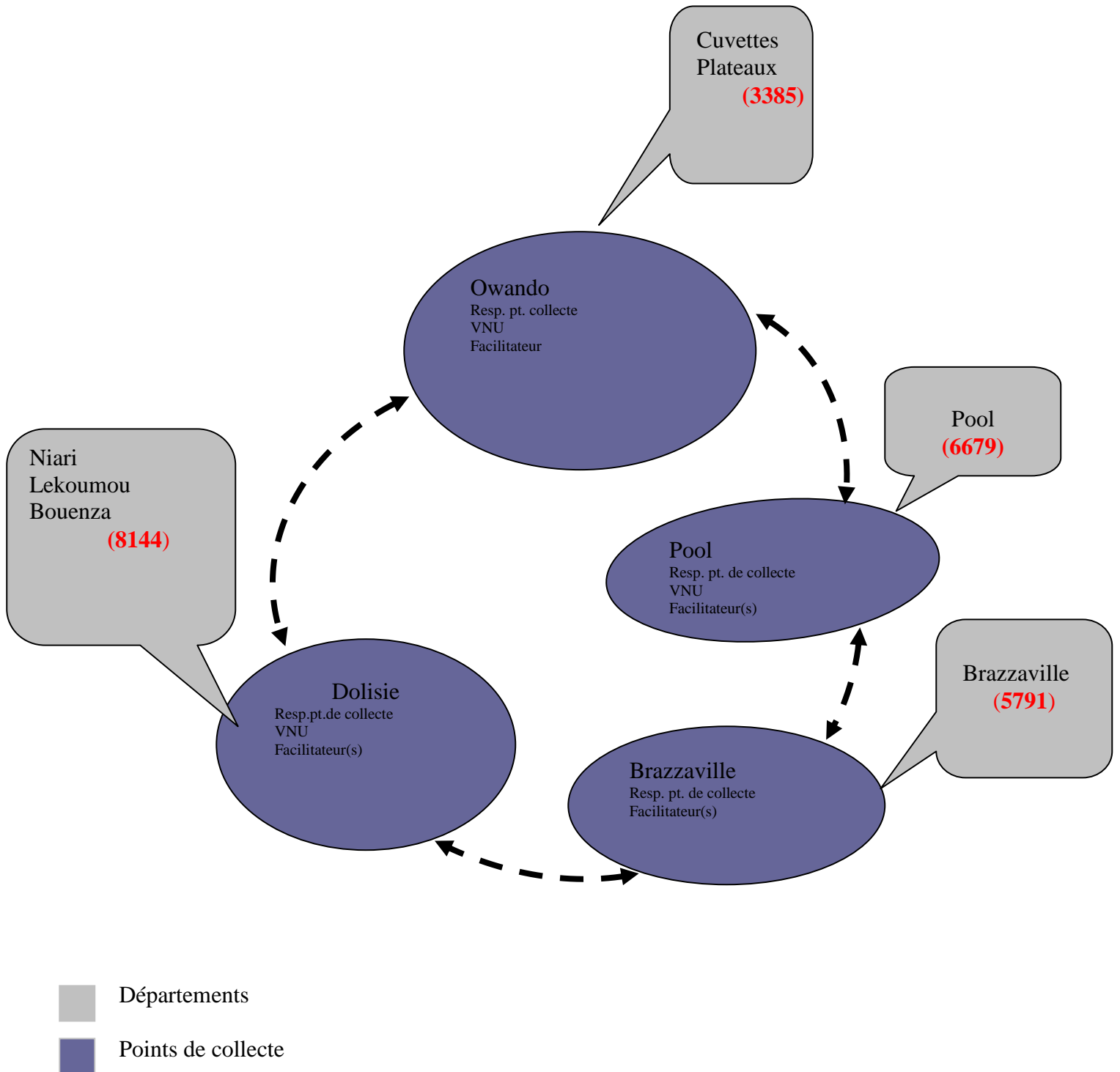
Le souci de collecter le maximum d'armes commande que l'on installe des structures opérationnelles de proximité.

Les informations recueillies sur le terrain et les indications fournies par les différents rapports existants donnent une idée des sites de détention massive d'armes. L'expérience du PCAD a prouvé que les armes, si elles ont pu être collectées à des endroits précis, sont souvent détenues sur une aire géographique beaucoup plus large. Ainsi, pour rendre effectif et surtout massive la collecte, et permettre aux porteurs de se débarrasser de leurs armes, les 4 (quatre) points de collecte fixes seront utiles. Ensuite, les points de collecte auxquels sont rattachés plusieurs départements (Dolisie et Owando) seront appuyés par une équipe mobile qui aura une mission ponctuelle de collecte et de neutralisation des armes. Cette mobilité dépendra des informations reçues par rapport aux intentions de remise d'armes dans les départements et districts concernés. La mobilité concernera le personnel de différents points de collecte qui peut à tout moment être affecté pour un temps relativement court sur des sites dont le besoin de collecte est jugé important. Cette vision permet de réduire les délais d'attente sur les sites identifiés, et de rendre efficace la gestion des points de collecte. Il s'agira donc d'une collecte dynamique avec quatre entrepôts de stockage, et quatre armureries provisoires aménagées pour la circonstance à Brazzaville, Kinkala, Dolisie et Owando. Toutes les opérations de collecte et de destruction seront menées en synergie avec le PNDDR de sorte que les mesures d'accompagnement seront annoncées dès la destruction des armes.

Concernant les personnes, communautés ou groupe d'individus non éligibles au PNDDR, le PCAD 2 se chargera de la définition des mesures adéquates afin de permettre un désarmement et un accompagnement communautaire approprié. L'objectif étant de permettre une vie communautaire paisible et une réinsertion sociale durable.

Dans chaque point de collecte, avec l'appui du ministère à la présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, les services de l'ECCRAMU se chargeront des opérations de neutralisation et de destruction des armes en mettant à la disposition du PCAD 2 un armurier et un artificier.

9.1) Organisation des points de collecte



9.2) Le déroulement des opérations :

Bien que les opérations concernent les sept départements mentionnés, il y a lieu de commencer par le Pool et Brazzaville et de progresser vers le Niari et la cuvette. Le PCAD 2 devra au préalable s'assurer de la disponibilité des locaux d'enregistrement des ex-combattants, des entrepôts de stockage du matériel de contre partie ainsi que les armureries. Les autorités locales seront sollicitées pour la mise à disposition de ces infrastructures. Concernant le Pool en particulier, il s'agira de rendre opérationnel les structures installées par le PCAD 1 afin de gagner du temps.

Le démarrage sera fonction de l'aménagement des structures de collecte, de la mise à disposition du personnel et de la synchronisation avec les activités du PNDDR.

L'information/sensibilisation :

L'information ou la sensibilisation se fera du département vers les villages en passant par les districts. Des réunions seront organisées à chaque niveau avec le concours des autorités locales. Elles associeront aussi bien les ex-combattants que les membres des différentes communautés, les ONG et autres organisations opérant sur le même territoire. Des dépliants et posters seront mis à la disposition des populations afin de permettre une meilleure connaissance du projet (nature du projet, objectifs, domaines d'activité, bénéficiaires, conditions d'éligibilité, contenu du catalogue, accessibilité du point de collecte etc...

La collecte des armes :

Elle se fera après l'étape de la sensibilisation et lorsque les détenteurs auront fait valider leur intention de remise d'armes.

Le lieu est toujours choisi de commun accord avec l'ex combattant pour garantir la discrétion et parfois la volonté d'anonymat.

Les armes sont alors collectées, neutralisées et détruites devant les détenteurs qui au préalable ont choisi la contre partie dans le catalogue proposé.

La remise de la contre partie est alors immédiate ou bien différée lorsque le matériel de contre partie doit faire l'objet d'une commande. Dans ce dernier cas, l'ex-combattant est prévenu des délais d'attente approximatifs.

L'appui communautaire se fera à partir de propositions établies de projets, et des choix prioritaires définis par la communauté dans le respect des principes démocratiques. L'appui pourrait également être individuel, groupé surtout lorsqu'il s'agit de personnes reconnues vulnérables (Jeunes sans occupation, femmes , filles mères etc....).

La sécurisation des armes et munitions :

Elle passe par des containers ou des armureries mis à disposition dans les casernes par le ministère de la défense. Le lieu de stockage pourrait être différent du lieu de collecte. Dans ce cas, le PCAD 2 fournira les moyens logistiques pour le transfert des armes et munitions. Un armurier et un artificier seront rattachés à chaque point de collecte. Ils auront la tâche de la manipulation, de la vérification et de la neutralisation des armes et munitions reçues. Sur certains sites de stockage, les services de leaders locaux et de certains ex-combattants dont l'intégrité n'est pas remise en cause, seront requis pour améliorer la sécurité.

Traçabilité et contrôle des armes et munitions :

Les armes et munitions reçues seront étiquetées, identifiées et liées à un porteur ou à un numéro. Les informations seront alors transférées au siège du projet pour être enregistrées dans la base de données qui sera partagée avec le HCREC afin d'enclencher le processus de réinsertion.

S'agissant de la composante communautaire, elle répond à la volonté de consolidation de la paix à travers des activités à vocation communautaire, des activités de sensibilisation et d'éducation à la paix à travers le sport, la culture, le jeu et les échanges intercommunautaires. En soutien aux activités de réinsertion et en parfaite synergie avec le PNDDR (notamment entre les agents d'encadrement du PNDDR et les VNU du PCAD2), un appui et un accompagnement des projets socio économiques sera utile pour amplifier le mouvement de réinsertion durable. Les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables feront l'objet d'une

attention particulière. Concernant ces derniers, des projets spécifiques pourront être envisagés lorsqu'ils contribuent à la stabilité communautaire et à la pacification des groupes jugés dangereux. L'appui communautaire se fera après identification des besoins. Des réunions communautaires d'échanges seront initiées à ce sujet, avec comme objectif de faire émerger des propositions d'activités ou de projets favorisant le bien être de tous. Les comités départementaux de sélection des projets seront ceux mis en place par les Départements concernés et au sein desquels siège le PNDDR.

Concernant les appuis du projet dans la réhabilitation des infrastructures, c'est le coût de réalisation qui sera pris en charge. La règle des devis comparatifs et de la meilleure proposition qualité prix sera appliquée. Dans le choix des cibles et selon les espaces géographiques d'investigation, la collaboration du HCREC sera systématiquement recherchée.

10.) Organigramme du PCAD 2

